

Rapport du Président

Commission permanente

vendredi 5 décembre 2025

N° CP-2025-9-1-2

N° applicatif 13285

1^{ère} Commission

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

Direction

Direction appui et pilotage 3

Service consulté

SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INNOVATION TERRITORIALE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver l'attribution de subventions de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien pour un montant total de 34 309 € et de prolonger la durée de validité de subventions.

1- Subvention pour une étude stratégique du futur bâtiment du musée de Wissembourg portée par la Ville de Wissembourg

La Ville de Wissembourg souhaite transformer le musée Westercamp, en un pôle culturel et touristique moderne. Le lieu emblématique de l'ancienne sous-préfecture sera réhabilité pour accueillir des expositions, ateliers, spectacles et services aux visiteurs. Le projet mise sur la valorisation du patrimoine local, la mutualisation des ressources et les partenariats transfrontaliers.

Les collections et les activités auraient pour thématiques la valorisation de l'imagerie de Wissembourg (lithographie, arts graphiques) et les arts locaux.

L'étude en quatre phases, permettra de définir les scénarios de développement :

1. Phase préparatoire ;
2. Diagnostic du site proposé ;
3. Élaboration de scénarios ouverts ;
4. Préprogramme sommaire et création d'outils de présentation de l'opération.

Cette étude répond aux enjeux et objectifs opérationnels du Contrat de Territoire Nord Alsace 2022-2025, et en particulier l'enjeu Attractivité : faire de l'Alsace du Nord une

destination touristique, dont l'objectif opérationnel est : Soutenir les projets de valorisation touristique des sites et du patrimoine de l'Alsace du Nord, et renouveler l'offre d'hébergement touristique.

Le coût de l'étude s'élève à 49 620 € TTC, réparti selon ce plan de financement prévisionnel :

FINANCEURS	REPARTITION DU COÛT TTC	% arrondi
Ville de Wissembourg (maître d'ouvrage)	12 215 €	24,60%
Massif des Vosges	12 500 €	25,20%
Région Grand Est	12 500 €	25,20%
Collectivité européenne d'Alsace	12 405 €	25,00%
TOTAL	49 620 €	100%

La 9ème Commission Nord Alsace – Haguenau - Wissembourg, réunie le 24 novembre 2025 a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

Il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum de 12 405 € correspondant à 25 % du montant des dépenses éligibles.

Le porteur de projet a approuvé le Contrat de territoire Nord Alsace – Haguenau - Wissembourg en date du 14 avril 2023.

2- Subvention pour une étude de faisabilité pour la création d'un centre de ressources sur les problématiques "eau, forêt, changement climatique" au centre PEP La Renardière à AUBURE portée par la Commune d'Aubure

L'Observatoire Hydrogéochimique de l'Environnement (OHGE), créé en 1986, est implanté à Aubure. Cet observatoire accueille des chercheurs de l'Université de Strasbourg et du CNRS pour étudier les évolutions du cycle de l'eau, la santé des forêts et les impacts des activités humaines sur la durabilité de ces écosystèmes.

La Commune d'Aubure abrite également un centre d'accueil de classes géré par les PEP Alsace, « La Renardière », équipé en hébergement et restauration.

Dans ce cadre, la Commune d'Aubure a déposé une demande de subvention au titre du Fonds d'innovation Alsace en date du 24 septembre 2025 afin de réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un centre de ressources sur les problématiques « eau, forêt, changement climatique » au sein de « La Renardière ». Ce projet ne remet pas en question l'accueil des classes et s'inscrit dans une vision prospective de positionnement durable de cet accueil au travers de la diversification des activités proposées au sein de ce centre, en lien avec les expertises déjà présentes.

En effet, la finalité serait de pouvoir remoduler les espaces de vie et d'accueil afin d'accueillir des réunions ainsi que de développer un lieu d'accueil, d'animation et de sensibilisation dont la vocation serait de partager le plus largement possible l'expertise de l'OHGE auprès de différents types de publics.

L'étude de faisabilité poursuit ainsi les objectifs suivants :

- Analyse des besoins des différentes catégories de public ;
- Etude des possibilités bâimentaires et logistiques du site ;

- Scénario de modèle économique pour le fonctionnement du site.

L'Université de Strasbourg, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, les PEP Alsace sont partie prenante du projet.

Cette étude répond aux enjeux et objectifs opérationnels du Contrat de Territoire Centre Alsace 2022-2025, et en particulier l'enjeu attractivité : Conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire, dont l'objectif opérationnel est : Moderniser, diversifier et valoriser l'offre touristique, culturelle, de loisirs et patrimoniale pour offrir aux habitants et aux visiteurs des équipements de qualité, qui répondent à leurs attentes et qui permettent de conserver l'image de marque du territoire, qui est l'un de ses meilleurs arguments marketing.

Le coût de l'étude s'élève à 15 600 € HT, réparti selon ce plan de financement prévisionnel :

FINANCEURS	REPARTITION DU COÛT HT	% arrondi
Ville d'Aubure (maître d'ouvrage)	3 120 €	20,0%
PEP Alsace	1 000 €	6,4%
Université de Strasbourg	1 000 €	6,4%
Commissariat de massif	7 800 €	50,0%
Collectivité européenne d'Alsace	2 680 €	17,2%
TOTAL	15 600 €	100%

La 12^{ème} Commission Territoriale Centre Alsace et équité territoriale réunie le 21 novembre 2025 a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'innovation Territoriale Alsacien.

Ainsi, il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum 2 680 € correspondant à 17,2% du montant des dépenses éligibles.

Le porteur de projet a approuvé le Contrat de territoire Centre Alsace et équité territoriale en date du 21 mars 2023.

3- Subvention pour une étude de faisabilité technico-économique dans le cadre d'une mission d'études préliminaires pour l'aménagement d'équipements cyclotouristiques portée par Saint-Louis Agglomération

Dans le cadre de sa stratégie touristique 2023-2026, Saint-Louis Agglomération ambitionne de structurer la filière cyclotouristique en développant des zones d'accueil et de services le long des itinéraires structurants du territoire.

Cette démarche repose sur la valorisation des itinéraires existants, l'enrichissement de l'offre de services et l'amélioration de l'expérience des cyclotouristes.

En 2024, un premier diagnostic des infrastructures existantes sur dix itinéraires cyclables structurants a été réalisé. Cette étude a permis d'identifier les besoins et d'élaborer un schéma d'implantation d'aires de services adaptées aux cyclotouristes. Les conclusions de cette étude recommandent la création de 5 nouvelles aires de services et le renforcement de 8 aires existantes.

Pour poursuivre ce travail, Saint-Louis Agglomération souhaite recourir à une Assistance à Maîtrise d’Ouvrage (AMO) afin d’établir un diagnostic des sites d’emprise des futures aires, de proposer des principes d’aménagement et de définir l’enveloppe financière des travaux.

Cette étude répond aux enjeux et objectifs opérationnels du Contrat de Territoire Sud Alsace 2022-2025, et en particulier l’enjeu attractivité : Favoriser le développement de l’économie présente du territoire, dont l’objectif opérationnel est : Soutenir les projets visant à renforcer l’attractivité touristique du Sud Alsace.

Le coût de l’étude s’élève à 15 288 € HT, réparti selon ce plan de financement prévisionnel :

FINANCEURS	REPARTITION DU COÛT HT	% arrondi
Saint Louis Agglomération (maître d’ouvrage)	4 000 €	26,17%
ADEME	5 000 €	32,70%
Collectivité européenne d’Alsace	6 288 €	41,13%
TOTAL	15 288 €	100%

La 15ème Commission territoriale Sud Alsace – St-Louis – Sundgau – Thur-Doller, réunie le 21 novembre 2025, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d’Innovation Territoriale alsacien.

Ainsi, il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d’Innovation Territoriale alsacien d’un montant maximum de 6 288 € correspondant à 41,13 % du montant des dépenses éligibles.

Le porteur de projet a approuvé le Contrat de territoire Sud Alsace – St-Louis – Sundgau – Thur-Doller en date du 14 juin 2023.

4- Subvention pour une étude de recensement du patrimoine bâti portée par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

Afin de disposer d’une connaissance fine du patrimoine bâti présent sur son territoire, la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains souhaite engager une démarche de recensement des bâtiments remarquables, tous types et toutes époques confondues, menée à l’échelle des 13 communes du territoire.

De plus, dans la perspective d’une révision prochaine de son Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi), la Communauté de Communes souhaite saisir cette opportunité stratégique pour mieux intégrer les enjeux patrimoniaux dans les outils de planification et de gestion du territoire.

Les principaux objectifs de cette démarche sont :

- mettre en place des protections adaptées ;
- intégrer des prescriptions spécifiques dans le règlement du PLUi ;
- établir un recensement, sous forme de tableau, des éléments bâties d’intérêt patrimonial (architecture, typologie, matériaux, époque de construction, etc.) ;
- qualifier et hiérarchiser ces éléments selon des critères objectifs (intérêt, rareté, intégrité, potentiel de valorisation) ;
- formuler des préconisations de protection ou de valorisation.

Cette étude répond aux enjeux et objectifs opérationnels du Contrat de Territoire Nord Alsace 2022-2025, et en particulier l’enjeu Attractivité : faire de l’Alsace du Nord une destination touristique, dont l’objectif opérationnel est : Soutenir les projets de valorisation

touristique des sites et du patrimoine de l'Alsace du Nord, et renouveler l'offre d'hébergement touristique.

Le coût de l'étude s'élève à 39 200 € HT, réparti selon ce plan de financement prévisionnel :

FINANCEURS	REPARTITION DU COÛT HT	% arrondi
Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains (maître d'ouvrage)	25 364 €	64,70%
Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (valorisation de l'ingénierie auprès de la CCPN)	900 €	2,30%
Collectivité européenne d'Alsace	12 936 €	33%
TOTAL	39 200 €	100%

La 9ème Commission Nord Alsace – Haguenau - Wissembourg, réunie le 24 novembre 2025 a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

Ainsi, il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum de 12 936 € correspondant à 33 % du montant des dépenses éligibles.

Le porteur de projet a approuvé le Contrat de territoire Nord Alsace – Haguenau - Wissembourg en date du 22 mai 2023.

5- Prolongation de la durée de validité d'une subvention en faveur de la Communauté de Communes Sundgau

Par délibération n° CP-2024-1-12-3, la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace réunie le 19 février 2024 a attribué à la Communauté de Communes Sundgau une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territorial alsacien d'un montant maximum de 1 305 € représentant 10 % du coût des dépenses éligibles de l'étude de faisabilité en vue de la création d'un réseau de chaleur pour des équipements communautaires et le collège à Ferrette.

Par mail du 9 octobre 2025, la Communauté de Communes a sollicité la Collectivité européenne d'Alsace pour la prolongation du délai de validité de la subvention jusqu'au 31 décembre 2026 en raison des retards dans l'avancée du projet.

Il est proposé d'accorder une suite favorable à la demande de la Communauté de Communes Sundgau et de prolonger le délai de validité de la subvention jusqu'au 31 décembre 2026.

6- Prolongation de la durée de validité d'une subvention en faveur du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC)

Par délibération n° CP-2024-4-12-5, la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace réunie le 13 mai 2024 a attribué au SYCOPARC une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territorial alsacien d'un montant maximum de 20 457 € représentant 30 % du coût des dépenses éligibles de l'étude de faisabilité pour adapter les locaux d'une ancienne charcuterie à Bouxwiller.

Par mail du 21 octobre 2025, le SYCOPARC a sollicité la Collectivité européenne d'Alsace pour la prolongation du délai de validité de la subvention jusqu'au 31 décembre 2026 pour mener à bien l'ensemble de l'opération.

Il est proposé d'accorder une suite favorable à la demande du SYCOPARC et de prolonger le délai de validité de la subvention jusqu'au 31 décembre 2026.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que des Contrats de Territoires Nord Alsace, Centre Alsace et Sud Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux études portées par la Ville de Wissembourg, la Commune d'Aubure, Saint-Louis Agglomération et la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,
- d'attribuer, au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 34 309 € en vue de la réalisation des études précitées, tel que détaillé en annexe au présent rapport,
- de préciser que conformément au règlement du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien modifié, ces subventions pourront être versées selon les modalités suivantes : un premier acompte au prorata des dépenses réalisées dès lors que le bénéficiaire de l'aide peut justifier des dépenses réalisées à hauteur d'au moins 50% des dépenses éligibles retenues au titre du projet concerné. Le solde, ou en l'absence d'acompte, le montant intégral de la subvention, pourra être versé à la fin de réalisation du projet sur présentation des justificatifs listés dans ledit règlement,
- de décider de prolonger jusqu'au 31 décembre 2026 la validité de la subvention attribuée par délibération n° CP-2024-1-12-3 de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 19 février 2024 à la Communauté de Communes Sundgau au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien pour un montant de 1 305 €,
- de décider de prolonger jusqu'au 31 décembre 2026 la validité de la subvention attribuée par délibération n° CP-2024-4-12-5 de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 13 mai 2024 au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien pour un montant de 20 457 €.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P063	O013	P063E06	T100	(1294) 65-657348-314	12 405 €
P063	O013	P063E06	T100	(5027) 65-657348-78	2 680 €
P063	O013	P063E06	T100	(3234) 65-657358-87	6 288 €
P063	O013	P063E06	T100	(2207) 65-657358-54	12 936 €
TOTAL					34 309 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.